

impôt sur les sociétés et qu'il n'avait aucun doute sur la validité de l'impôt, il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement a douté du bien-fondé de sa cause et qu'il en est venu à un tel règlement. Étant donné que l'attitude du gouvernement a été appuyée par la cour de l'Échiquier, et vu la décision rendue par le juge Cameron établissant que cet impôt était un impôt sur les sociétés, il est étonnant de constater que le ministère du Revenu national ait jugé à propos de conclure une transaction de ce genre.

Il s'agissait de trois ou quatre millions de dollars appartenant aux contribuables. Je parle de ce montant bien que nous ne sachions pas exactement à combien il s'élève. Le ministre aurait dû donner une réponse précise à la question posée par le député de Burnaby-Coquitlam. Somme toute, des centaines de questions sont posées au comité alors qu'on pourrait se procurer les renseignements ailleurs. Le fait qu'on peut les obtenir d'une autre source n'empêche pas les membres du comité, quand il est saisi du budget des dépenses, de poser des questions au ministre.

Le ministre s'est bien donné la peine de donner lecture du décret ministériel et il a mentionné certains noms de sociétés; mais il n'a pas parlé des données les plus importantes. Il s'est bien gardé de nous donner le montant global des remises qui ont été effectuées; et c'est pourtant là le renseignement que nous voulons. Ce sont des fonds qui appartiennent à la population du Canada et, personnellement, je ne me contente pas de la déclaration du ministre. Il devrait, à mon avis, exposer clairement cette question au comité et préciser sur quelle base le ministère a décidé de conclure une telle entente à part égale avec ces sociétés. Il a reconnu que l'initiative n'en avait pas été prise par les sociétés.

Je ne crois pas qu'aucune société vienne offrir au gouvernement de conclure un tel accord, si elle est convaincue du bien-fondé de sa cause. Tout ce que le ministre peut nous dire c'est qu'on a couru un risque. On avait l'appui de la Cour de l'Échiquier; cela ne fait aucun doute. Le ministre nous a donné à entendre que la question dût-elle être soumise à la Cour suprême, la décision aurait pu être révoquée. C'est pourquoi il a pris le risque et sacrifié près de 4 millions de dollars appartenant de droit aux contribuables canadiens.

J'aimerais que le ministre dise au comité qui a conseillé cette mesure car, à mon avis, ce conseil était mal fondé. Étant donné qu'il s'agit d'une somme aussi importante, j'estime que le comité a le droit d'obtenir du ministre une réponse complète.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Zaplitny: Avant que nous passions à un autre crédit le ministre voudrait-il nous donner le nombre total des sociétés en question, le nombre total des remises accordées, ou bien le ministre nous refuse-t-il ces renseignements? S'il refuse, nous ne saurions insister, mais nous aimerions voir verser au compte rendu son consentement ou son refus de nous fournir ce renseignement.

L'hon. M. McCann: Je n'ai jamais refusé de fournir le renseignement.

M. Zaplitny: Alors, je désire l'obtenir.

L'hon. M. McCann: Tout ce que j'ai dit c'est que les renseignements ont déjà été fournis. Je n'ai jamais entendu personne à la Chambre des communes demander qu'une deuxième copie d'un décret du conseil soit déposée. Tous ces renseignements ont été déposés à la Chambre; ils indiquent le montant et le reste.

M. Zaplitny: Je ne demande pas le dépôt d'un décret du conseil. Si le ministre a ces renseignements en ce moment, je lui demande de nous les fournir. Le ministre a parlé d'un décret du conseil à ce sujet. Je lui signale que ses fonctionnaires sont devant lui et qu'il faudrait à peine une ou deux minutes pour additionner les chiffres, indiquer le nombre de compagnies et consigner les données au compte rendu en ce moment: c'est une requête parfaitement raisonnable. S'il refuse de s'y conformer, les débats l'attesteront; c'est le plus que nous puissions faire.

(Le crédit est adopté.)

Société Radio-Canada—
Service international de radiodiffusion sur ondes courtes—

56. Entretien et exploitation, y compris l'autorisation de porter au crédit de l'attribution la recette de la location de locaux dans l'édifice de Radio-Canada et à Sackville (Nouveau-Brunswick) à concurrence de \$215,000 et de remployer ce montant aux fins du service international, \$1,614,625.

L'hon. M. McCann: Monsieur le président, le crédit que vous venez de mettre en délibération est le premier de ceux qui figurent au budget des dépenses de Radio-Canada. Je ne me propose pas de parler longuement ce soir de la Société Radio-Canada. Les honorables députés que la question intéresse peuvent se reporter au hansard des 7 et 8 mars; ils y trouveront mes déclarations détaillées sur les attributions du comité qu'on proposait d'établir en vue de l'étude des questions relatives à la radiodiffusion. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ces attributions.

Qu'il me suffise de dire que les réunions du comité, 35 en tout, ont été très intéressantes. Je crois qu'on y a étudié en détail toutes les questions concernant la Société Radio-Canada. Le premier crédit porte sur